

D.E.S.I.R.



Des Envies Subites d'Informations Récentes

Calendrier des événements à venir : Congrès FSPF, rencontres USPO, livre blanc de l'UNPF

Le Congrès national des pharmaciens se tiendra cette année à Reims les 17 et 18 octobre. Dans un contexte économique tendu et au regard des enjeux des élections aux Unions régionales des professionnels de santé (URPS), cette 67e édition comportera trois temps forts : «l'observance, vecteur d'amélioration de la santé publique et de l'économie», «la pharmacie 3.0 : santé ou business ?» et «les pharmaciens prescrivent leur avenir».

Par ailleurs, quatre ateliers pratiques aborderont la question du suivi des patients chroniques, de la coordination ville-hôpital et du maillage officinal.

A noter également qu'une formation sur la vaccination sera proposée par l'organisme de formation UTIP. « Nous devons former les pharmaciens, les préparer à l'acte officinal et aux futures expérimentations », explique Alain Guilleminot, président de l'UTIP.

L'UNPF a, de son côté, présenté en conférence de presse son livre blanc pour la pharmacie d'officine afin de fixer ses grandes visions pour l'avenir du métier. 4 objectifs attirent l'attention :

- Objectif n°1 : attirer les jeunes diplômés et assurer la pérennité de la profession
- Objectif n°2 : imposer le rôle du pharmacien dans la e-santé
- Objectif n°3 : replacer le pharmacien sur son cœur de métier et le patient au cœur de ses préoccupations
- Objectif n°4 : Adapter le modèle économique, juridique et discal, vite.

L'USPO quant à lui organise ses 8e rencontres le 9 Octobre prochain. Le premier débat portera sur l'observance des traitements, le second sera consacré aux « piliers » du modèle officinal français.

Source : [Le Moniteur des pharmacies](#)

PLFSS 2016

Lors de la Commission des comptes de la sécurité sociale du 24 septembre, les mesures proposées dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2016 permettront au gouvernement de réaliser 3,4 milliards d'euros d'économie sur les dépenses d'assurance maladie dont 1,045 milliard d'euros sur les produits de santé et les médicaments génériques.

En comptant les actions de maîtrise médicalisée sur les volumes et les prescriptions de médicaments, la contribution demandée aux produits de santé s'élève à 1,7 milliard d'euros.

Source : [Le Moniteur des pharmacies](#)

Plan générique

Lancé en mars 2014, le plan national d'action de promotion des médicaments génériques prévoit de nombreuses mesures dont une campagne de communication auprès du grand public. Ce sera chose faite en 2016.

Lors de la présentation du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2016 (PLFSS 2016), Marisol Touraine, ministre de la Santé a annoncé le lancement d'une « grande campagne de communication » pour sensibiliser les Français aux médicaments génériques. « Beaucoup de Français pensent encore que c'est moins efficace », dit-elle.

La ministre de la Santé a également indiqué que « les pharmaciens sont pleinement engagés dans cette promotion », alors que les médecins le sont « inégalement ». « Ils sont souvent confrontés à des patients inquiets », analyse-t-elle.

Source : [Le Moniteur des pharmacies](#)

Vers plus de ruptures de stock ?

Le projet de loi de santé est actuellement en première lecture au Sénat (...)

Un amendement modifie l'article 36 du projet de loi, qui visait à lutter contre les ruptures d'approvisionnement de médicaments d'intérêt thérapeutique majeur.

Cet amendement supprime la nouvelle obligation de livraison « appropriée et continue » des grossistes répartiteurs par les laboratoires pharmaceutiques (phrase soulignée dans le texte), dans la mesure où il s'agit d'une notion extrêmement « large et vague ».

Initialement, cet article 36 avait vocation à limiter les ruptures de stock en renforçant les dispositions en vigueur. La suppression de cette obligation des laboratoires (approvisionner « de manière appropriée et continue » les grossistes-répartiteurs), pourrait réduire la capacité des grossistes répartiteurs à remplir leurs obligations de service public prévues à l'article L.5124-17-2 CSP : « couvrir les besoins des patients en France ». En modifiant ainsi le texte, le Sénat risque d'aller vers une multiplication des ruptures de stock, qui pose déjà actuellement problème. Et ce, d'autant plus que l'on touche à des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur !

Prochaine étape : la Commission Mixte Paritaire, avec une possibilité de rectification / réaménagement.

Pour rappel, l'ANSM, dans son bilan 2014, faisait état d'une hausse inquiétante du nombre de ruptures de stock : x10 entre 2008 et 2014.

[Source : Celtipharm](#)

IVG

La ministre de la Santé, Marisol Touraine, a annoncé ce matin la création d'un numéro de téléphone, le 0800 08 11 11, anonyme, gratuit et ouvert 6 jours sur 7, pour répondre à toutes les demandes d'information, de conseil, de soutien et d'orientation concernant l'interruption volontaire de grossesse (IVG), mais aussi la sexualité et la contraception.

La ministre a également annoncé le lancement d'une campagne nationale de communication sur l'IVG et le droit des femmes à disposer librement de leur corps.

Des annonces presse et une vidéo seront diffusées pendant 2 mois.

Les professionnels de santé peuvent également se procurer une affiche pour relayer cette campagne.

Le site ivg.gouv.fr recense l'ensemble du déroulement de cette campagne.

[Source : Le Moniteur des pharmacies](#)

Auto-test VIH

Il s'agit d'ajouter une nouvelle option à l'offre de dépistage, d'ouvrir une nouvelle porte pour faciliter l'accès au test. En France, malgré les quelques cinq millions de tests de dépistage du VIH effectués chaque année, environ 30 000 personnes ignoreraient encore leur séropositivité, soit 20 % des personnes qui vivent avec le VIH. Le maintien de cette épidémie cachée est notamment dû au fait que le délai entre l'infection et le diagnostic du VIH reste long : en moyenne 44 mois. La plupart des nouvelles infections seraient le fait de personnes qui ignorent leur séropositivité. Un diagnostic tardif de l'infection à VIH constitue une perte de chance importante pour la personne concernée, en raison du retard à la mise en route d'un traitement antirétroviral.

[Source : JIM](#)

Voici un lien de formation fourni par la société Atoopharm afin de permettre aux étudiants en pharmacie de se former à leur utilisation et de leur permettre de dispenser le conseil approprié.



Santé des étudiants

La santé des étudiants se dégrade encore, déclare la [9ème enquête sur la santé des étudiants](#) réalisée par le réseau Emevia. En effet : « 45% des femmes ont eu accès à une consultation gynécologique en 2015 contre 48% en 2013 ». De plus, le mal-être s'aggrave chez les étudiants dont plus d'un sur 3 gèrent mal leur stress : 39,4% en 2015 contre 37,5% en 2013. Pour ce qui est du renoncement aux soins, 54,1% ont attendu que cela passe contre 53,5% en 2013. Certains privilégient également l'automédication ou se tournent vers un professionnel de santé comme le pharmacien. Certains étudiants préfèrent quant à eux la consultation de sites tels que doctissimo, la proportion passant de 4,1% en 2013 à 6,1% en 2015.

Pourquoi les étudiants renoncent ils aux soins ? Au cours des 6 derniers mois, malgré une légère baisse de 1,8%, encore 15,6% ont renoncés aux soins pour raisons financières et 51,5% ressentent des difficultés financières, en hausse de 2% par rapport à l'étude précédente.

Source : [Le Monde](#)

Baisser la consommation d'antibiotiques de 25%

Selon l'étude de l'InVS, 160 000 patients contractent chaque année une infection par un germe multi-résistant et près de 13 000 en meurent directement. Face à ce constat, Marisol Touraine souhaite réduire de 25 % la consommation globale d'antibiotiques et faire passer la mortalité liée à l'antibiorésistance au-dessous de la barre des 10 000 décès par an d'ici 2017.

La feuille de route est construite autour de 4 axes :

- Assurer un pilotage national des actions de lutte contre l'antibiorésistance ;
- Encourager la recherche et l'innovation sur la résistance aux antibiotiques ;
- Permettre à la société civile de s'emparer du sujet ;
- Défendre la reconnaissance d'un statut à part pour les antibiotiques.

Mais la Ministre de la Santé souhaite également aller vers une coopération internationale sur le sujet et interpellera à ce titre la Commission Européenne d'une part, et les acteurs du prochain G7 santé d'autre part.

Source : [Celtipharm](#)

Doliprane en OTC

Le laboratoire Sanofi lance une gamme Doliprane OTC.

La gamme présentée en libre accès sera livrée dans les pharmacies l'ayant référencée entre le 1er et le 15 octobre.

A son lancement, la gamme est composée de 8 spécialités :

- Doliprane Caps 1 000 mg, boîte de 8 gélules, AMM : 34009 415 340 4 1, prix public conseillé (PPC) : 1,94 €
- Doliprane Tabs 1 000 mg, boîte de 8 comprimés pelliculés, AMM : 34009 416 312 4 5, PPC : 1,94 €
- Doliprane Tabs 500 mg, boîte de 16 comprimés pelliculés, AMM : 34009 416 318 2 5, PPC : 1,94 €
- Doliprane Orodoz 500 mg, boîte de 16 comprimés orodispersibles, AMM : 34009 352 120 2 3, PPC : 2,45 €
- Doliprane Vitamine C 500 mg/150 mg, boîte de 16 comprimés effervescents, AMM : 34009 376 650 1 8, PPC : 2,45 €
- Doliprane Codéine 400 mg/20 mg, boîte de 16 comprimés sécables, AMM : 34009 348 660 6 7, PPC : 3,95 €
- Doliprane Liquiz 200 mg, boîte de 12 sachets, AMM : 34009 278 941 1 4, PPC : 3,45 €
- Doliprane Liquiz 300 mg, boîte de 12 sachets, AMM : 34009 278 974 7 4, PPC : 3,45 €.

Seules les formes Doliprane Codéine et Doliprane Liquiz ne sont pas éligibles au libre accès.

Source : [Le Moniteur des pharmacies](#)